

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 mai 2024**

Date de convocation :
3 Mai 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

N°DCM20240510

OBJET :
JURY D'ASSISE 2025

L'an deux mil vingt-quatre, 14 mai à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, Mme Denise CHARLOIS, Mme Chantal MICHEL, M. Laurent BERTIN, M. Cyrille GRUAT-CHERRIOT, Mme Malika DHOTEL, Mme Cécile LOPEZ

Excusée : Mme Laëtitia FRENOY

Absents : M. Xavier FEVRE, Mme Sonia PASQUIER, Mme Sandrine PROTAT DEFRANCE, M. Harold BRISSY

Pouvoirs : Mme Laëtitia FRENOY à Mme Marie BRUN

Secrétaire de séance : Mme Malika DHOTEL

- Vu le Code de Procédure Pénale, notamment ses articles 254 à 267 et A36-13, concernant le jury d'assise,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 avril 2024 portant répartition du nombre de jurés par commune,
- Vu l'arrêté du 17 avril 2024 de la sous-préfecture de Reims, fixant le nombre de jury criminel pour la Marne,
- Considérant la liste électorale du 13 mai 2024,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les jurys d'assise

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DESIGNE :

- Mme HEMBISC Marie Laurence
- M. MELIQUE Bastien
- M. LASNASKI Hamid

DEMANDE à Monsieur le Maire d'en informer par courrier les personnes,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

Fait à Saint Just-Sauvage, 14 Mai 2024

Le Maire,
Bruno MARTIN



La secrétaire,
Malika DHOTEL

